

Services bancaires pour propriétaires de petites entreprises

Il y a de nombreux avantages à posséder et à exploiter une petite entreprise, sur le plan de l'indépendance, de la flexibilité et de la fiscalité. Cependant, cette situation pose des défis particuliers. En effet, le propriétaire d'une petite entreprise doit gérer les activités quotidiennes, repérer les possibilités de croissance et s'acquitter de responsabilités financières. Il faut payer à temps les fournisseurs, les employés et les factures. De plus, il faut s'assurer que l'entreprise dispose de fonds suffisants pour couvrir des imprévus comme un bris d'équipement ou une augmentation importante ou durable des dépenses comme dans le cas d'une hausse des taux hypothécaires.

Que votre entreprise en soit à ses débuts ou qu'elle soit bien établie, votre conseiller en placement BMO Nesbitt Burns peut vous adresser à un représentant des services bancaires aux entreprises de BMO qui vous aidera à choisir le programme de services bancaires aux entreprises qui vous convient le mieux.

Bâtir votre entreprise avec le bon programme

BMO Banque de Montréal (« BMO ») apprécie ses petites entreprises clientes et offre à leurs propriétaires de multiples solutions répondant à leurs besoins bancaires en perpétuelle évolution. Ainsi, vous pouvez vous consacrer aux enjeux d'affaires qui comptent le plus pour vous. Grâce aux nombreux programmes bancaires aux entreprises et options d'emprunt offerts par l'entremise de BMO, vous savez que vous avez accès à des outils qui contribueront à la réussite de votre entreprise.

Le 1^{er} juin 2017, BMO Banque de Montréal a lancé son **Programme PME électronique** destiné aux propriétaires de petites entreprises qui préfèrent effectuer leurs transactions en libre-service par voie électronique. Ce programme sans frais ou minimum mensuels permet un nombre illimité de transactions électroniques. À l'autre bout du spectre, le programme **Croissance PME 4** s'adresse aux grandes entreprises effectuant un grand nombre de transactions. Des frais mensuels de 120 \$ donnent droit chaque mois à 160 transactions, au dépôt de 90 articles et à des dépôts en espèces de 12 000 \$. Entre ces deux extrêmes, BMO offre un éventail de programmes convenant parfaitement aux entreprises dont le nombre de transactions est faible ou modéré.

Tous ces programmes bancaires aux entreprises incluent des relevés en ligne gratuits avec images de chèques, un nombre illimité de

transactions Moneris^{MD}*1 et deux transactions sortantes de Virement Interac^{MD}**2. Si vous préférez les dossiers papier, vous pouvez recevoir un relevé mensuel papier pour 3 \$ par mois. Les programmes pour entreprises sont uniquement offerts avec les comptes en dollars canadiens. Vous trouverez en annexe un tableau comparatif des programmes de services bancaires aux entreprises de BMO.

Des solutions de financement flexibles

L'accès au capital préoccupe bien des propriétaires d'entreprise. Même si vous maîtrisez vos flux de trésorerie, il peut arriver que vous ayez besoin de fonds à bref délai. Par exemple, si un fournisseur vous offre une remise importante sur paiement comptant, pourrez-vous en profiter tout en continuant de vous acquitter de vos obligations financières?

BMO offre une gamme complète de marges de crédit et de prêts aux entreprises, dont nous vous présentons ici quelques exemples. Selon le montant dont vous avez besoin et d'autres variables, une marge de crédit BMO pourrait convenir à votre entreprise. Vous avez le choix entre les suivantes :

- la **Marge-crédit Petites entreprises BMO**, qui vous donne accès à des liquidités avec une seule demande sans frais; vous payez des intérêts uniquement sur le montant que vous utilisez;
- la **Marge-crédit sur valeur domiciliaire Petites entreprises BMO**, qui utilise votre propriété à titre de garantie et offre une option de remboursement des intérêts seulement;
- la **MargExpress sur valeur domiciliaire Petites entreprises BMO^{MD}**, qui utilise la valeur nette de votre maison pour réduire votre coût d'emprunt en jumelant un prêt hypothécaire et une marge de crédit;

- la **Marge-crédit d'exploitation BMO**, option valable si vous devez emprunter 50 000 \$ ou plus; vous pouvez aussi emprunter en dollars US au besoin; et
- si vous faites des transactions bancaires importantes aux États-Unis, la **Marge de crédit en dollars US de BMO Harris Bank³** vous donne accès à des fonds en dollars US directement à partir d'une banque américaine; elle est idéale pour les emprunts à court terme et pour couvrir les dépenses d'affaires en dollars US.

Si vous avez besoin d'une somme plus importante, un prêt pourrait constituer une meilleure option de financement. BMO offre les prêts suivants aux entreprises :

- le **Programme de prêt à tempérament BMO**, qui vous donne accès à un financement jusqu'à 250 000 \$⁴; vous gardez la mainmise sur vos taux d'intérêt et protégez ainsi vos flux de trésorerie;
- le **Programme de prêt à tempérament BMO**, prêt à long terme flexible à taux fixe jusqu'à 500 000 \$⁴, qui convient surtout aux clients qui doivent faire des paiements prévisibles; vous disposez d'un éventail de modalités de remboursement et d'amortissement;

- le **Prêt à terme à taux fixe BMO**, solution idéale si vous faites l'achat d'immobilisations; le terme allant jusqu'à cinq ans et la période d'amortissement pouvant atteindre 15 ans vous protègent contre les fluctuations des taux d'intérêt; et
- le **Prêt à terme à taux variable BMO**, qui vous aide à économiser lorsque les taux d'intérêt diminuent; vous pouvez passer à un taux fixe en tout temps, en plus de bénéficier de modalités de remboursement souples et de pouvoir choisir votre période d'amortissement.

BMO veut aider les propriétaires d'entreprises canadiennes à prospérer; elle leur propose régulièrement de nouvelles solutions et ressources qui contribueront à rationaliser leurs processus, à réduire leurs coûts et à simplifier au maximum leur administration. Allez à bmo.com/entreprise pour prendre connaissance d'autres services offerts, y compris des solutions de gestion des ressources humaines et de la paie.

Pour en savoir plus, veuillez vous adresser à votre professionnel en services financiers de BMO.

Annexe

Programmes bancaires pour entreprises de BMO						
	Programme PME électronique	Démarrage PME	Croissance PME 1	Croissance PME 2	Croissance PME 3	Croissance PME 4
Description	Programme sans frais mensuels pour les PME qui font uniquement des transactions en ligne	Option à frais modiques, sans exigence de solde mensuel minimal	Excellent pour les PME qui utilisent leur compte modérément	Programme exhaustif assorti de solutions bancaires évoluées	Programme souple dont les frais mensuels sont annulés si vous maintenez un solde de 35 000 \$	Solution robuste pour les PME qui effectuent beaucoup de transactions bancaires
Frais mensuels	0 \$	6 \$	20 \$	45 \$	80 \$	120 \$
Transactions mensuelles gratuites	Solution robuste pour les PME qui effectuent	7	35	70	120	160
Relevés mensuels	Relevés en ligne gratuits avec images de chèques	Relevés en ligne gratuits avec images de chèques	Relevés en ligne gratuits avec images de chèques	Relevés en ligne gratuits avec images de chèques	Relevés en ligne gratuits avec images de chèques	Relevés en ligne gratuits avec images de chèques
Transactions Moneris ^{MD*}	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité	Illimité
Transactions Virement Interac ^{MD**}	2	2	2	2	2	2
Articles déposés gratuits (p. ex., chèques)	0	0	25	45	65	90
Dépôts en espèces	0 \$	0 \$	2 500 \$	4 000 \$	8 000 \$	12 000 \$
Solde minimum à maintenir pour annuler les frais du programme	Aucun minimum	S. O.	S. O.	S. O.	35 000 \$	80 000 \$



^{MD*} MONERIS et le logo de MONERIS sont des marques de commerce déposées de Corporation Solutions Moneris. MONERIS PRÊT POUR LES PAIEMENTS et le logo de MONERIS PRÊT POUR LES PAIEMENTS sont des marques de commerce de Corporation Solutions Moneris.

^{MD**} Virement Interac est une marque de commerce déposée d'Interac Inc. utilisée sous licence.

^{***} Les transactions électroniques ne comprennent pas les transactions financières effectuées par un représentant d'une succursale de BMO ou avec l'aide d'un agent du Centre contact clientèle.

¹ Les frais de traitement des transactions par Moneris restent en vigueur. S'applique à toutes les transactions réglées par Moneris, y compris les dépôts de fonds de règlement, les frais de location de terminal, et tous les autres frais liés à l'acceptation des cartes MasterCard, Visa^{***}, Interac, Discover^{***} ou Union Pay^{***} et aux transactions American Express^{***} réglées par Moneris, qui sont portés à votre compte d'entreprise de BMO par Moneris. Les transactions par carte de crédit American Express dont le dépôt de fonds n'est pas effectué par Moneris ne sont pas incluses dans les transactions illimitées de Moneris et sont sujettes à différentes modalités. Les frais de transactions normaux s'appliquent. Consultez Solutions Moneris pour en savoir plus. Toutes les autres transactions par carte de débit ou de crédit d'une autre marque qui sont traitées avec Moneris et inscrites à votre compte de BMO ne sont pas incluses et pourraient être assujetties à des limites de transaction associées à votre programme ou à des frais de dépassement par article. (Visa, Discover, American Express et Union Pay sont des marques de commerce de leurs propriétaires respectifs^{***}.)

² Des restrictions relatives au service Virement Interac^{*} peuvent aussi s'appliquer selon les privilèges liés à la carte de débit BMO d'entreprise.

³ Harris Bank est une marque de service utilisée par BMO Harris Bank N.A. et ses sociétés affiliées. BMO Harris Bank N.A. est membre de la FDIC. Les produits offerts par Harris Bank sont assujettis à son processus d'approbation.

⁴ Sous réserve des critères d'octroi de crédit habituels de la Banque de Montréal.

Cette publication de BMO Gestion privée est présentée à titre informatif seulement; elle n'est pas conçue ni ne doit être considérée comme une source de conseils professionnels. Son contenu provient de sources considérées comme fiables au moment de sa publication, mais BMO Gestion privée ne peut en garantir ni l'exactitude ni l'exhaustivité. Pour obtenir des conseils professionnels concernant votre situation personnelle ou financière, adressez-vous à votre représentant de BMO. Les commentaires émis dans cette publication n'ont pas pour but de constituer une analyse définitive des conditions d'application de l'impôt ni des lois sur les fiducies et les successions. Ce sont des commentaires de nature générale, et nous recommandons au lecteur d'obtenir des conseils professionnels sur la situation fiscale qui lui est propre.

BMO Gestion privée est un nom de marque du groupe d'exploitation qui comprend la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées offrent des produits et des services de gestion privée. Les produits et les services ne sont pas tous offerts par toutes les entités juridiques au sein de BMO Gestion privée. Les services bancaires sont offerts par l'entremise de la Banque de Montréal. Les services de gestion de placements, de planification de patrimoine, de planification fiscale et de planification philanthropique sont offerts par BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Gestion privée de placements inc. Si vous êtes déjà un client de BMO Nesbitt Burns Inc., veuillez communiquer avec votre conseiller en placement pour obtenir plus de précisions. Les services de garde de valeurs ainsi que les services successoraux et fiduciaires sont offerts par la Société de fiducie BMO. Les entités juridiques de BMO Gestion privée n'offrent pas de conseils fiscaux. La Société de fiducie BMO et BMO Banque de Montréal sont membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

^{MD} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document sous quelque forme que ce soit ou son utilisation à titre de référence dans toute autre publication est interdite sans l'autorisation écrite expresse de BMO Gestion privée.